



Travail en interim. retenue d'heures ???

Par **revline**, le **11/02/2008** à **11:07**

Bonjour,
Mon fils travaille en interim depuis plusieurs mois, et 35 heures par semaine. Or, sur mes fiches de salaire, il n'arrive jamais aux 155 heures mensuelles, ni aux heures réellement travaillées.
Exemple :
mois de septembre
mission du 1/9/2007 au 14/09/2007 : 67 h (???)
mission du 17/9/2007 au 30/9/2007 : 70 h
mois de decembre
mission du 3/12 au 31/12/2007 : 127,50 h
Jour férié : 7,50 h
ce qui fait 135 heures au lieu de 7,5 h x 20 jours ouvrés, soit 140 h + 1 jour férié.
1° L'entreprise d'interim lui dit de demander des explications à l'entreprise dans laquelle il travaille. Trouvez-vous ça normal ?
2° Peut-on considérer, pour la prime à l'emploi, qu'il travaille à temps complet ???
Merci d'avance de votre réponse.